

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

9 JUIN 2024

Comment voter aux élections européennes en France

- Conditions à remplir pour voter le 9 juin 2024

18

Être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin



Être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre pays de l'Union européenne, résidant en France



Être Inscrit sur la liste électorale de votre commune

- Comment s'inscrire sur les listes électorales ?



Par internet jusqu'au
1er mai 2024

ou



En mairie jusqu'au
3 mai 2024

Conditions pour être électeur de la commune :

- Avoir son domicile sur le territoire communal.
- Être soumis aux impôts locaux de la commune :
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ou Non Bâties.
 - Cotisation Foncière des Entreprises (ex-Taxe Professionnelle).
- Être le gérant ou l'associé d'une entreprise située dans la commune.

Vérification de la situation électorale :

(Inscription électorale en cours, lieu de vote déclaré...)

- Se rendre sur service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788.

Modalités de vote par procuration :

- Procédure totalement dématérialisée, avec une identité certifiée France Identité uniquement, via maprocuration.gouv.fr.
- Procédure semi-dématérialisée, via maprocuration.gouv.fr, en remplissant le formulaire en ligne puis en se déplaçant à la police, à la gendarmerie ou au Tribunal Judiciaire.
- Procédure papier, en se rendant directement à la police, à la gendarmerie ou au Tribunal Judiciaire ; avec la possibilité de remplir et d'imprimer en amont le [Cerfa n° 14952*03](#).